
CAN



Catalogue
des articles
normalisés
du secteur suisse
de la construction



282
F/11

Signalisation: Signaux routiers

Définitions,abrév.,expl.	030	Définitions, abréviations, explications
Définitions	031	Définitions.
Place de collecte	.100	Place de collecte: emplacement sur le chantier où les matériaux sont rassemblés, répartis en divers groupes et catégories et préparés pour l'évacuation.
Rétroreflexion,éclairage	.200	Rétroreflexion et éclairage de signaux. Les genres suivants de signaux sont utilisés: <ul style="list-style-type: none"> . Avec surface non rétrorefléchissante. . Avec surface à rétroreflexion normale (type R1). . Avec surface à forte rétroreflexion (type R2). . Avec surface à très forte rétroreflexion (type R3). . Signaux éclairés de l'intérieur. . Les signaux avec surface non rétrorefléchissante ou avec surface à rétroreflexion normale, forte ou très forte peuvent être éclairés.
Abréviations	032	Abréviations.
Numéro identification	.100	Identification no: (en allemand: AKS-Nr. Anlagekennzeichnungsnummer).
Numéro OSR	.200	Numéro OSR: numéro selon Ordonnance sur la signalisation routière OSR.
Explications	033	Explications.
DT,MO	.100	Direction des travaux, maître d'ouvrage: la représentation du maître d'ouvrage par la direction des travaux est fixée dans la norme SIA 118, art. 33.
Conditions difficiles	.200	Conditions difficiles: dans les conditions particulières ou dans les articles du descriptif relatifs au montage est indiqué le nombre d'étapes prévues et les travaux devant être réalisés sous trafic, la nuit, le week-end ou sous d'autres conditions difficiles. Les conditions difficiles peuvent être décrites dans les articles relatifs au montage ou en tant que prestations supplémentaires.